

# NOUVELLES DE L'APRUM

## NOUVELLES du 29 mars 1999

### LETTRE DU 29 MARS 1999

Chère collègue, cher collègue,

Les moineaux qui piaillent à qui mieux mieux, les giboulées de mars qui ne cessent de nous éprouver et la semaine de relâche (de lecture? de sport?) qui vide les salles de cours constituent autant d'indices annonciateurs d'un printemps que l'on se surprend à désirer tout au fond de soi.

Parallèlement au renouveau de la nature que l'équinoxe printanier nous apporte, les signes encourageants d'un déblocage au plan du financement des universités commencent à se manifester. Des espoirs, quoique timides, sont maintenant permis quant au renversement de la malencontreuse tendance à la contraction financière qui n'a pas manqué de toucher la qualité des activités d'enseignement et de recherche et qui a mis en péril, de ce fait, la mission même de l'Université.

À ce sujet, et grosse d'espérance, s'ajoute la démarche globale entreprise par la direction de l'Université – appuyée en cela par les forces vives de la communauté universitaire dont, notamment, les facultés et les départements – pour réaliser les aménagements requis pour que l'établissement reprenne son élan. Vous trouverez quantité d'informations à ce sujet dans le journal FORUM que vous pouvez obtenir sur demande en contactant la Direction des communications (tél.: (514) 343-6030).

Parmi les dossiers qui retiennent en priorité l'attention de l'APRUM, on trouve le Régime collectif d'assurance-santé Université-Croix Bleue (contrat 22948) et le Régime de retraite de l'Université (RRUM). Qu'en est-il présentement?

### RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE SANTÉ

Au début du mois de juin, survient l'échéance annuelle du contrat intervenu entre la Croix Bleue du Québec et l'Université de Montréal au bénéfice de l'ensemble des personnes retraitées de l'établissement. Cette échéance implique tout particulièrement les ajustements du niveau des primes que doivent verser les adhérents pour conserver la couverture des soins mentionnés dans le contrat. Des échanges intervenus récemment entre les parties contractantes ont fait entrevoir la possibilité d'une hausse significative des primes de participation.

Parmi les facteurs contribuant à la hausse du coût des prestations effectuées par la Croix Bleue, pour fins de médicaments, il faut signaler:

- l'apparition sur le marché de médicaments plus « performants » dont les coûts montent en flèche;
- l'augmentation de la consommation de certains types de médicaments induite, en grande partie, par le vieillissement des cohortes en cause;
- la constante augmentation de l'utilisation de certaines classes de médicaments pour fin de prévention;
- le désengagement de la RAMQ relatif à certains types de médicaments dispendieux;
- la nette diminution de la longueur du séjour en milieu hospitalier - où la RAMQ assume le coût des médicaments prescrits - qui entraîne des déboursés additionnels pour les personnes, revenues à domicile, qui ont besoin des médicaments appropriés.

Sur les entrefaites, un groupe de travail (auquel se sont joints deux collègues de l'APRUM), constitué de représentants des composantes de la communauté universitaire couvertes par des contrats avec la Croix Bleue, étudie présentement les implications d'une hausse importante des cotisations. Il arrive, en effet, que les dispositions du régime collectif qui couvre les personnes retraitées sont très semblables à celles contenues dans les régimes offerts aux autres composantes du personnel de l'Université (syndicats, associations, etc.). Il s'agit à l'évidence d'un dossier chaud que l'APRUM suivra de très près et à propos duquel je vous reviendrai incessamment.

#### **RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ (RRUM)**

En prévision de l'existence probable d'un nouveau surplus actuariel de la Caisse du RRUM, le Comité de retraite a préparé une liste d'améliorations à apporter éventuellement aux dispositions du Règlement du régime en vue d'une présentation de cette liste au Comité d'experts. Ce dernier, conformément aux dispositions du Règlement du Régime le concernant, formulera en temps utile les recommandations qu'il jugera les plus opportunes. En ces matières, la position de l'APRUM demeure essentiellement inchangée: une amélioration des conditions faites aux personnes retraitées par le truchement, notamment, d'une indexation des pensions égale à 100% de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) et garantie pour le plus grand nombre d'années possible. Je vous rappelle que cette indexation est déjà garantie pour les années 2000 et 2001. La base de l'argumentation de l'APRUM est toute simple: tout partage d'un surplus actuariel excédentaire doit comporter, pour les membres inactifs du Régime (quel qualificatif pour désigner les personnes retraitées!), une quote-part d'avantages « proportionnelle » au nombre de membres de cette catégorie par rapport au nombre total de participants au Régime. On s'en reparle!

À l'inquiétude suscitée par ces questions préoccupantes, s'ajoute la tristesse occasionnée par la disparition de plusieurs d'entre nous. Voyons voir.

Tout d'abord le décès en août dernier (lequel avait malheureusement échappé à notre attention) du professeur Henri Silbert de la Faculté de médecine dentaire. Dès son arrivée au Canada, il a dû refaire une partie de ses études en dentisterie pour obtenir le droit de pratique au Québec. Par la suite, il s'est joint à la Faculté de médecine dentaire où, notamment, il a assumé des responsabilités dans l'enseignement de l'endodontie. Homme de peu de bruit, il a rendu de grands services à sa faculté. On le regrettera.

Il y a eu ensuite le décès survenu le 14 novembre 1998 de Pierre Rivest du Département de physiologie de la Faculté de médecine. Après ses études médicales proprement dites, Pierre Rivest a complété sa formation par l'obtention d'une maîtrise en sciences en physiologie. Par la suite, vivement intéressé par l'enseignement et par l'encadrement des étudiants de la Faculté de médecine, il fréquenta l'Université de l'Indiana où il obtint une maîtrise en sciences de l'éducation. À titre d'adjoint du doyen pour l'admission et les affaires étudiantes de 1984 à 1991, il apporta une contribution significative laquelle a été hautement appréciée par ses collègues et ses étudiants. Il est dommage qu'il soit disparu prématurément.

Puis, celui du Dr Gérald Lasalle survenu le 28 février dernier. Après avoir œuvré en médecine familiale, il s'est progressivement intéressé à l'éducation médicale et à la gestion hospitalière. À l'Université, il a joué un rôle de tout premier plan dans la création de l'Institut d'administration hospitalière devenu, par la suite, le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine. L'influence qu'il exerçait dans ces milieux l'a amené à participer à la création de l'Association des hôpitaux du Québec dont il a par la suite assumé la présidence. Il a poursuivi sa carrière en s'impliquant étroitement dans la création de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke où il a continué de faire montre d'un remarquable leadership. Les plus anciens d'entre nous se souviendront du rôle de toute première importance que Gérald Lasalle a joué dans l'acquisition des espaces (lacs et boisés) qui constituent maintenant la Station de biologie du Département des sciences biologiques. Cet homme affable, disponible et généreux sera regretté longtemps en plus d'un milieu.

Il y a eu par la suite le décès de Ladislav Gonczarow du Département de littératures et langues modernes survenu le 3 mars dernier. Suite à son arrivée au Canada, il a fréquenté le programme d'études slaves de la Faculté des lettres où il a obtenu son doctorat. Devenu professeur au Département d'études russes, maintenant intégré au Département de littératures et de langues modernes, il a poursuivi une remarquable carrière d'enseignant et de chercheur. Son décès prématuré laisse un grand vide dans son secteur.

Puis très récemment (11 mars), le décès du Dr Herbert Jasper. Après avoir complété de très brillantes études médicales et s'être impliqué dans des travaux de recherche d'avant garde, il a quitté les USA pour s'associer, à McGill, à l'équipe du Dr Penfield de l'Institut neurologique de Montréal où il s'est acquis une renommée mondiale. Le Dr Jasper s'est très vite intéressé aux activités du Centre de recherche en sciences neurologiques que le très regretté Jean-Pierre Cordeau venait de mettre sur pied au

Département de physiologie de la Faculté de médecine. Le Dr Jasper y joua un rôle important, tout particulièrement à la suite du décès très prématuré du Dr Cordeau, alors que le Centre disposait d'une subvention de recherche de toute première importance. Tout au long de sa très remarquable carrière, le Dr Jasper a exercé une grande influence sur l'évolution des connaissances dans le domaine de la neurologie. Le monde scientifique mondial vient de perdre un de ses grands experts.

Finalement, le décès, survenu le 11 mars du Dr Camille Laurin du Département de psychiatrie de la Faculté de médecine de l'Université. Assez tôt dans sa carrière, il a oeuvré dans le voisinage immédiat du doyen d'alors, le Dr Wilbrod Bonin, où il a contribué à la bonification de l'enseignement de la psychiatrie à l'Université. Il s'est, notamment, intéressé de très près aux activités de l'Institut Prévost, devenu par la suite une composante de l'Hôpital Sacré-Coeur à Cartierville. Pendant de nombreuses années il a exercé, avec bonheur, sa profession de psychiatre tant à l'Institut - dont il a assumé la direction à plus d'une reprise - qu'à l'extérieur du milieu universitaire proprement dit. Je laisse à des plumes plus autorisées le soin de faire état des autres facettes de la carrière du regretté disparu.

Je réitère l'invitation que j'avais faite aux collègues qui le DÉSIRESSENT d'inscrire leur adresse électronique dans un bottin spécial de l'APRUM lequel serait mis à l'unique disposition des collègues qui s'y inscriraient. À ce jour, seulement 13 collègues ont répondu à l'invitation. Serait-ce un signe du non intérêt de la proposition? Dans cet ordre d'idées, quelques collègues ont manifesté le désir de connaître les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, etc.) des membres de l'Association. Jusqu'ici, la liste d'envoi de l'APRUM est demeurée strictement confidentielle et cela en accord avec la politique de l'APRUM. Je suis conscient que, dans la très grande majorité des cas, les membres de l'APRUM veulent rester à l'abri des sollicitations de tout genre qui pourraient leur être adressées. Quoi qu'il en soit, le secrétariat de l'APRUM se déclare prêt à constituer un répertoire qui contiendrait lesdites informations mais qui demeurerait à l'usage exclusif des personnes qui consentiraient à y placer leur nom. Il faudra voir si le nombre de personnes intéressées justifie les inévitables investissements de temps qui seraient requis pour réaliser le projet. Que les volontaires s'expriment en communiquant avec le secrétariat de l'APRUM que vous pourrez joindre en utilisant l'une ou l'autre des coordonnées suivantes:

Poste: C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7

Télécopieur: (514) 343-2191

Courriel: [aprum@assoc.umontreal.ca](mailto:aprum@assoc.umontreal.ca)

Vous avez sans doute déjà noté dans votre calepin favori que l'Assemblée générale annuelle se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> juin prochain et qu'elle sera suivie de la réception traditionnelle. Faites en sorte d'être disponible pour ces deux événements importants. Les détails techniques vous parviendront d'ici quelque temps.

Quant aux déjeuners du 3<sup>e</sup> jeudi du mois, au restaurant Chez Lévêque, 1030 Laurier ouest, ils ont toujours cours; il n'en reste que 2 à venir soit le 15 avril et le 20 mai. On vous y accueillera avec grand plaisir.

Que vos pâques soient aussi fleuries que possible et que la sérénité continue de vous habiter malgré les inévitables ennuis que la vie même apporte avec elle.

Jacques St-Pierre  
Président  
JSP/fsp